

ABC arbitrage

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ABC arbitrage

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ABC arbitrage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management et estimation des provisions liées à cette filiale

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les immobilisations financières figurent à l'actif au 31 décembre 2020 pour un montant net de 98,1 millions d'euros, dont 34,7 millions d'euros relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management.</p> <p>Les titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management représentent l'élément le plus significatif du bilan. Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de la situation nette de la société de gestion.</p>	<p>Sur base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la justification apportée par la direction sur son choix de méthode d'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management ;▶ étudier la concordance entre les capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres d'ABC arbitrage Asset Management détenus par ABC arbitrage et les comptes de l'entité ABC arbitrage Asset Management qui ont fait l'objet d'un audit, et contrôler que les ajustements opérés sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

De plus, comme indiqué dans la note 5.3 « Intégration fiscale », cette société étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d'impôt est générée par le groupe ABC arbitrage et une provision du montant de cette économie d'impôt est comptabilisée à hauteur de 36,1 millions d'euros.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management et l'estimation des provisions liées à cette filiale constituaient un point clé d'audit.

- ▶ analyser la comptabilisation des dépréciations et provisions liées à l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits d'ABC arbitrage Asset Management ;
- ▶ examiner la conformité de l'information donnée dans les notes 2.2, 3.2 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels au regard de la réglementation en vigueur.

■ Risques fiscaux et éventuels passifs afférents

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe ABC arbitrage exerce son activité d'arbitrages boursiers depuis plusieurs pays (principalement la France et l'Irlande) et opère sur différents marchés à l'international. Dans le cadre normal de son activité, le groupe est donc soumis à de multiples réglementations locales spécifiques, notamment fiscales, potentiellement porteuses de risques d'interprétation dans les modalités d'application (prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions, etc.).</p> <p>Le Groupe évalue lors de chaque clôture les positions fiscales qu'il a prises et leur caractère techniquement justifié, notamment au regard des litiges en cours.</p> <p>Comme précisé dans la note 3.7 - Provisions de l'annexe aux comptes sociaux, la société ABC arbitrage fait notamment l'objet d'une proposition de rectification fiscale qui envisage au titre de l'imposition en France de tout ou partie des résultats générés en 2015 et 2016 par la filiale irlandaise. S'appuyant sur ses conseils fiscaux, la société n'a constitué aucune provision à ce titre dans les comptes sociaux.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison (i) de l'exposition au groupe à ce type de risques dans le cadre normal de ces activités, (ii) de la portée du litige fiscal en cours, et (iii) des analyses techniques complexes requises pour une telle évaluation. Ces analyses nécessitent l'exercice significatif du jugement de la Direction.</p> <p>Les expositions du groupe aux risques fiscaux sont présentées en note 3.7 de l'annexe aux comptes sociaux.</p> <p>Pour plus de détail sur les principes comptables, se référer aux notes 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux.</p>	<p>Avec nos experts fiscalistes français et internationaux intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mené des entretiens auprès de la Direction du Groupe et des directions locales pour apprécier les risques fiscaux et, le cas échéant, les discussions en cours ; ▶ consulté les décisions et correspondances récentes des sociétés du Groupe avec les autorités fiscales ; ▶ procédé à une revue critique des jugements, estimations et positions retenues par la Direction relatifs aux risques et litiges fiscaux ; ▶ examiné les motifs de la proposition de rectification fiscale émise par l'administration fiscale française à l'encontre la société ABC Arbitrage ; ▶ analysé les avis techniques et opinions obtenues par le Groupe auprès de ses conseillers fiscaux et avocats fiscalistes indépendants, notamment pour le litige susmentionné. <p>Enfin, nous avons examiné les informations associées telles que fournies dans les notes 2.4 - Provisions et 3.7 - Provisions de l'annexe aux comptes sociaux. :</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC arbitrage par votre assemblée générale de l'année 2003 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et de l'année 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

Au 31 décembre 2020, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-deuxième année (dont dix-huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

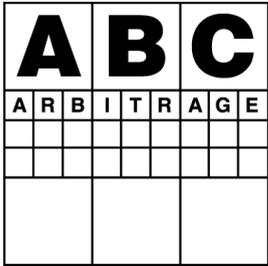
DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Pascal Colin

François Holzman



COMPTES SOCIAUX 2020

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Société
ABC arbitrage



1. Événements significatifs	5
2. Principes et méthodes comptables	5
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
2.2. Immobilisations financières	5
2.3. Instruments financiers	5
2.4. Provision	5
3. Notes sur le bilan	6
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2. Immobilisations financières	6
3.3. Valeurs mobilières de placement	7
3.4. Tableau des filiales et participations	7
3.5. Autres créances et autres dettes	8
3.6. Capitaux propres	9
3.7. Provisions	9
3.8. Comptes de régularisation	10
4. Note sur le compte de résultat	10
5. Autres informations	11
5.1. Entreprises liées	11
5.2. Personnel et dirigeants	11
5.3. Intégration fiscale	11
5.4. Consolidation	11



Bilan actif

En euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	3.1	18 461	36 294
Immobilisations corporelles	3.1	12 868	12 784
Immobilisations financières	3.2	98 112 243	105 620 706
Total actif immobilisé		98 143 572	105 669 784
Clients et comptes rattachés		539 072	391 499
Autres créances	3.5	717 887	1 642 600
Valeurs mobilières de placement	3.3	2 544 543	1 246 320
Disponibilités		1 348 512	1 531 503
Total actif courant		5 150 013	4 811 922
Comptes de régularisation - Actif	3.8	31 114	28 245
TOTAL ACTIF		103 324 699	110 509 951

Bilan passif

En euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres			
Capital		936 193	936 193
Primes d'émission		47 516 870	47 516 870
Réserves légales		93 619	93 619
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		4 020 079	-
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat net		11 682 317	23 216 909
Total capitaux propres	3.6	64 249 077	71 763 591
Provisions	3.7	36 113 255	36 722 225
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	509
Fournisseurs et comptes rattachés		169 511	108 129
Autres dettes	3.5	2 792 856	1 915 499
Total dettes		2 962 367	2 024 136
Comptes de régularisation - Passif	3.8	-	-
TOTAL PASSIF		103 324 699	110 509 951



En euros	31/12/2020	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	925 448	732 494
Autres produits	1 323 183	1 204 704
Reprise sur provision et transfert de charges	608 970	-
Total des produits d'exploitation	2 857 602	1 937 198
Achats et charges externes	(2 235 152)	(2 221 918)
Impôts, taxes et versements assimilés	(278 937)	(110 017)
Charges de personnel	(2 796 709)	(1 354 308)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22 017)	(864 964)
Autres charges	(51 473)	(51 700)
Total des charges d'exploitation	(5 384 288)	(4 602 907)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(2 526 687)	(2 665 709)
Produits de participation	23 000 000	28 700 000
Produits des créances de l'actif immobilisé	-	-
Intérêts et produits assimilés	28 696	25 856
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	250 000	253 000
Différences positives de change	-	352
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
Total des produits financiers	23 278 696	28 979 208
Dotations aux provisions	(8 510 445)	(2 926 014)
Intérêts et charges assimilées	(3 196)	(11 529)
Autres charges financières	(6 766)	(21 614)
Différences négatives de change	(22)	-
Charges nettes sur cessions de VMP	(5 690)	(83 705)
Total des charges financières	(8 526 119)	(3 042 863)
RÉSULTAT FINANCIER	14 752 577	25 936 345
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	12 225 890	23 270 636
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(50 677)	-
Participation des salariés	(202 998)	(53 727)
Impôts exigibles	(289 899)	-
RÉSULTAT NET	11 682 317	23 216 909



1. Événements significatifs

Dans un contexte de pandémie mondiale déclarée en mars 2020, la société a adapté les conditions de travail de ses collaborateurs afin d'assurer leur sécurité en privilégiant le télétravail. Tout au long de l'année, la société a également maintenu le lien avec ses filiales dans ce contexte de crise sanitaire pour identifier les problèmes potentiels rencontrés mais aussi s'assurer que les principaux généraux du groupe sont bien respectés.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ; les comptes annuels sont présentés en euros.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2019.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst et Young et Autres et Deloitte et Associés.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au cours historique (prix d'acquisition, le jour de leur acquisition). Une dépréciation de ces actifs est constatée si nécessaire.

2.3. Instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provision

La société applique le règlement du C.R.C 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2020, les immobilisations restant dans les comptes d'ABC arbitrage s'établissent comme suit :

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2020
Concessions et Droits Similaires	148	-	-	148
Installations générales, agencements	201		-	201
Matériel de Bureau et informatique	4			4
Mobilier	129	4	-	133
Total immobilisations brutes	482	4	-	486

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Concessions et Droits Similaires	(112)	(18)	-	(129)
Installations générales, agencements	(196)	(1)	-	(197)
Matériel de Bureau et informatique	(1)	(1)		(2)
Mobilier	(124)	(1)	-	(126)
Total amortissements	(432)	(22)	-	(455)

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	
Participations nettes	94 106
Prêt participatif	3 900
Dépôts et cautionnements versés	107
Total au 31/12/2020	98 112
<i>Total au 31/12/2019</i>	<i>105 621</i>

Le détail des participations se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABAM*	Quartys	ABAA**	Total
Participations brutes	147 168	58 100	6 716	211 984
Dépréciations cumulées	- 112 457	-	- 5 422	- 117 878
Participations nettes	34 711	58 100	1 294	94 105

*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

**ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

Au 31 décembre 2020, ce poste est constitué de la façon suivante :

Les titres de participation sont composés des filiales ABC arbitrage Asset Management, Quartys et ABC arbitrage asset Management Asia.

Conformément aux axes définis dans le plan ABC 2022 et dans la continuité des exercices précédents, ABC arbitrage a renforcé sa participation dans la société de gestion ABC arbitrage Asset Management Asia (+1 million d'euros par augmentation de capital) pour l'accompagner dans son développement.

Compte tenu de ses résultats déficitaires, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage sur la base de la situation nette corrigée de la société de gestion.

Un complément de provision pour titre non déductible fiscalement a ainsi été doté au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 7 939 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 112 457 milliers d'euros.

De même, et sur les mêmes bases, compte tenu de ses résultats déficitaires, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management Asia sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage. Une provision pour titre non déductible fiscalement a ainsi été dotée au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 572 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 5 422 milliers d'euros.

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessus. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.

Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2020 se sont élevés à hauteur de 20 milliers d'euros.

Le prêt participatif de 3,9 millions d'euros consenti par ABC arbitrage en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L 313-13 à L 313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de 7 années est arrivé à échéance le 26 novembre 2011 et a été renouvelé pour une même durée le 27 novembre 2018.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2020, le poste "Valeurs mobilières de placement" est uniquement composé des actions propres.

Au cours de l'exercice 2020, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 166 867 titres. Parallèlement, 162 301 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2019 (176 960 titres) ont été utilisées pour servir les attributions d'actions de performance pour 92 299 titres, des levées de stocks options pour 71 498 titres, des SAR pour 8 912 titres et 47 901 titres dans le cadre de la possibilité offerte de convertir de l'intéressement en actions ABC arbitrage au sein du Plan d'Epargne Groupe.

En date du 31 décembre 2020, la société détient 374 886 actions propres pour une valeur brute de 2 545 milliers d'euros, contre 199 634 actions propres pour une valeur brute de 1 246 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

3.4. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2020			2019			2018		
	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**
Capital	16 000	58 100	5 716	16 000	58 100	5 716	16 000	58 100	4 716
Capitaux propres autres que le capital (avant résultat 2020)	-10 022	46 196	-4 849	-6 989	46 817	-4 112	-6 932	51 875	-3 353
Quote-part de capital détenue (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur nette comptable des titres détenus	34 711	58 100	1 255	42 650	58 100	866	44 838	58 100	604
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	21 732	-	-774	14 147	-	719	16 412	-	861
Bénéfice du dernier exercice clos	-7 379	46 014	-572	-3 033	22 398	-738	-57	23 704	-759
Dividendes encaissés par la société durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros	2017			2016			2015		
	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**
Capital	32 000	58 100	3 716	32 000	58 100	2 716	32 000	58 100	2 216
Capitaux propres autres que le capital (avant résultat 2020)	-19 621	51 125	-2 335	-17 784	19 708	-1 453	-15 118	608	-374
Quote-part de capital détenue (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur nette comptable des titres détenus	44 950	58 100	3 716	58 795	58 100	2 716	59 973	58 100	2 216
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	16 029	-	640	17 634	-	506	14 364	-	235
Bénéfice du dernier exercice clos	-3 311	20 740	-1018	-1 837	31 441	-882	-2 666	19 070	-1079
Dividendes encaissés par la société durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

**ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014 (agrément mis à jour et validé le 6 décembre 2017), est la principale société de gestion du groupe ABC arbitrage et commercialise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 l'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes (extension d'agrément) et a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyée par l'AMF ; elle a également obtenu l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019.

Les investissements de la société de gestion se sont poursuivis pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions ainsi que pour maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.

Le résultat de la société se caractérise par une perte de 7 379 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd, société de gestion enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du groupe sur les marchés asiatiques. Son chiffre d'affaires a augmenté de plus de 50% sur l'année 2020, passant de 719 K€ à 1 090 K€. Du fait des investissements indispensables à la montée en puissance de son activité, son résultat présente un déficit de 572 milliers d'euros au 31 décembre 2020, versus 738 K€ de perte sur 2019. Son apport pour le groupe est en ligne avec les attentes initiales, notamment avec le maintien à un niveau élevé des volumes traités.

Quartys Limited, société de négociation d'instruments financiers, a poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques (notamment dans un contexte de marché mouvementé où la réaction et l'adaptation étaient cruciales) et la mise en oeuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2020 a été un exercice avec un rythme d'activité très élevé dans un contexte de marché singulier. Les paramètres - exogènes, atypiques et favorables aux modèles sélectionnés par Quartys - offerts par les marchés au cours du premier semestre 2020 ont permis à la société d'établir un résultat semestriel record de 33 millions d'euros. Le second semestre a affiché un rythme d'activité plus habituel. Tout ceci se traduit par une augmentation de 92% du résultat sur un an (46 millions d'euros sur 2020 contre 24 millions d'euros sur l'exercice 2019) et un ROE de 33 % contre 17% en 2019.

3.5. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an.

En milliers d'euros	Autres créances	Autres dettes
Créances vis-à-vis des contreparties	316	-
Dettes vis-à-vis des contreparties	-	(1)
Créances et dettes fiscales et sociales	365	(2 173)
Compte courant filiales	8	(466)
Fournisseurs débiteurs	29	-
Charges à payer / produits à recevoir	-	(153)
Total au 31/12/2020	718	(2 793)
<i>Total au 31/12/2019</i>	<i>1 643</i>	<i>(1 915)</i>

Les créances et dettes vis-à-vis des contreparties sont constituées en 2020 par des montants déposés ou empruntés auprès des banques. La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

Les créances fiscales sont principalement constituées en 2020 par des crédits d'impôts restituables et des retenues à la source en attente de remboursement.

3.6. Capitaux propres

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/19 avant affectation	opération sur capital	Paiement en actions	Affectation résultat 2019	Acomptes 2020	Résultat 2020	Valeur brute au 31/12/20 avant affectation
Capital	936				-		936
Primes d'émission	47 517						47 517
Réserve légale	94						94
Autres réserves	-						-
Report à nouveau	-			15 649	(11 629)		4 020
Acompte sur dividende	-						-
Resultat de l'exercice	23 217			(23 217)		11 682	11 682
Situation nette	71 764	-	-	(7 568)	(11 629)	11 682	64 249

Solde du dividende au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale mixte du 12 juin 2020 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2019 un solde de 0,03 euro par action ordinaire. Compte tenu des deux versements de 0,10€ par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2019, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10€ par action mis en paiement le 27 avril 2020. La totalité des distributions pour l'exercice 2019 s'élève donc à 0,33€ par action.

Le détachement de ce solde de 0,03 euro par action ordinaire, pour lequel le conseil d'administration avait opté pour le paiement en numéraire, s'est opéré le 7 juillet 2020, pour une mise en paiement le 9 juillet 2020. Cette opération a le caractère d'une distribution (prélèvement sur le bénéfice distribuable).

Le solde de dividende payé en numéraire s'est finalement élevé à 1,7 millions d'euros.

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2020, puis en décembre 2020

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10€ par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 6 octobre et 8 décembre 2020 pour des mises en paiement le 8 octobre et le 10 décembre 2020. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'établissait à 936 192,848 euros divisé en 58 512 053 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement (pas de changement par rapport au 31 décembre 2019).

3.7. Provisions

En milliers d'euros	
Total des provisions constituées au 31/12/2019	(36 722)
Utilisation des provisions en 2020	50
Reprise de provisions en 2020	559
Dotations de l'exercice 2020	0
Total des provisions constituées au 31/12/2020	(36 113)

Pour mémoire, la provision constituée correspond essentiellement aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société ABC arbitrage Asset Management valorisés au taux d'impôt en vigueur à sa date de probable utilisation. Le taux d'impôt de droit commun passant à 25% d'ici 2022, c'est ce taux qui a été retenu.

Les activités exercées par les sociétés du groupe ABC arbitrage ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. ABC arbitrage suit ces risques (notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions) et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

La société ABC arbitrage fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la direction générale des finances publiques au titre des exercices 2015 à 2016, depuis le 18 septembre 2017. L'administration, par l'intermédiaire d'une proposition de rectification fiscale, envisage une imposition éventuelle en France de tout ou partie des résultats générés en 2015 et 2016 par la filiale irlandaise. La société a fourni à l'administration sa contestation formelle et ses observations en la matière. Les échanges avec l'administration fiscale se succèdent par l'intermédiaire de réponses aux observations et divers recours. A date, les échanges sont toujours en cours et l'issue de ceux-ci est incertaine. La société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal ; le risque ayant été jugé peu probable.

La société ABC arbitrage Asset Management a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la direction générale des finances publiques au titre des exercices 2015 à 2017. L'administration fiscale considère que les charges à payer comptabilisées par la société ABC arbitrage Asset Management au titre de l'exercice 2015, s'agissant des rémunérations variables et des cotisations sociales y afférentes, dues par la société à ses salariés au titre de ce même exercice et versées lors de l'exercice suivant, ne sont pas rattachables à l'exercice 2015 mais auraient dû être rattachées à l'exercice 2016. Il en est de même pour les exercices 2016 et 2017. Du fait de l'intangibilité du bilan d'ouverture 2015 (2014 étant prescrit et non dans les exercices concernés par la vérification de comptabilité), un frottement (décalage temporel) est généré. La société ABC arbitrage, tête d'intégration du groupe, avait provisionné 50 k€ en 2018 pour faire face aux intérêts de retards liés à ce frottement. La provision a été reprise et utilisée en 2020, ce dossier est clos.

3.8. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance.

4. Note sur le compte de résultat

Les produits d'exploitation (hors provisions) d'un montant de 2 249 milliers d'euros (contre 1 937 milliers d'euros en 2019) sont constitués des refacturations intragroupes (personnel, frais administratifs et loyer).

Les achats et charges externes d'un montant de 2 235 milliers d'euros (contre 2 222 milliers d'euros en 2019) sont principalement constitués par des honoraires, des frais de personnel et le coût des locaux.

En 2020, le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes pour 2 797 milliers d'euros (contre 1 354 milliers d'euros en 2019).

Le résultat financier (hors provisions, produits de participation et éléments liés aux attributions d'actions gratuites) s'élève à une perte de 13 milliers d'euros (contre une perte de 91 milliers d'euros en 2019) et est essentiellement constitué d'opérations de marché. Les postes du compte de résultat concernés par ces opérations sont :

- « Intérêts et produits assimilés » : 29 milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif ;
- « Gains de change » ;
- « Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement » : (6) milliers d'euros. Ce poste enregistre les variations nettes des positions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers ;
- « Intérêts et charges assimilées » : (3) milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers.
- « Autres charges financières » : (7) milliers d'euros. Ce poste enregistre un reliquat de divers frais financiers.

Les produits de participation s'élèvent à 23 millions d'euros (contre 29 millions d'euros en 2019) et se composent des dividendes de la société Quartys.

Enfin, les dotations aux provisions financières (abordées au sein du paragraphe 3.2 ci-dessus) sont relatives à la dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable.

5. Autres informations

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2020, les éléments concernant les entreprises liées s'établissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation
Clients et comptes rattachés	431
Autres créances	66
Fournisseurs	(32)
Autres dettes	(453)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	1
Produits financiers	(29)

Les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont détaillées dans la note 3.4.

Les montants présentés ci-dessus concernent la société ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia. Toutes les transactions effectuées avec des parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont non significatives.

5.2. Personnel et dirigeants

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2020 s'établissait à 10 personnes.

La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux).

Il a été attribué au cours de l'exercice 2020 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En euros	
Mandats fixes	394 080
Mandats variables	948 000
Intéressement	61 704
Participation	61 704
Autres	19 000

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

5.3. Intégration fiscale

La société ABC arbitrage est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 1^{er} janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

La société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce aux déficits de la société ABC arbitrage Asset Management, soit 36,1 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société ABC arbitrage sont consolidés dans le groupe ABC arbitrage dont elle est la société mère.